




CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU VAR

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le 
ID : 083-288300411-20230630-A_2023_221-AR

ARRETE N° 2023-221

Portant admission à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade - Session 2023 Pour le compte de La Région Sud Provence Alpes Côte D'azur

Nous, Christian SIMON, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR, Maire de LA CRAU,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2007-113 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 24 du décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoint administratifs territoriaux,

Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant le modèle de document retraçant l'expérience professionnelle des candidats à certains concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2022-536 du 12 septembre 2022 qui annule et remplace l'arrêté n° 2022-495 du 1er septembre 2022 portant ouverture de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n° 2022-579 du 11 octobre 2022 fixant les modalités du dossier d'inscription à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n° 2023-80 du 10 février 2023 portant désignation des membres du jury de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n° 2023-89 du 27 février 2023 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n° 2023-96 du 2 mars 2023 portant organisation de l'épreuve d'admissibilité de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n°2023-164 du 5 mai 2023 complétant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n° 2023-186 du 30 mai 2023 portant organisation de l'épreuve orale de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade,

Vu le procès-verbal du 16 mai 2023 de la réunion de coordination des épreuves orales de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade,

Vu le procès-verbal en date du 29 juin 2023 de la réunion d'admission arrêtant la liste des candidats admis à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade,

Vu la transmission de cette liste par le Président du jury,

ARRETONS

ARTICLE 1 : La liste des candidats admis à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade, session 2023 est arrêtée comme suit :

Nom Prénom	Nom de naissance
ABBASSI Sabrine	JOUINI
ACOURT Audrey	
AGOSTINI Laure	
AGUILAR Nathalie	
AIMAR Mélina	
AIT ZEROUAL Najia	
ALLENA Marie	BICINI
AQUILINO Sylvie	
ARAZO Isabelle	PEUGNIEZ
ARDISSON Carla	
ARSANTO Lucie	
ATTIAS Amandine	ERKEDER
AUDEMARD Cecile	
AVANZINI Nathalie	BITOZZI

Nom Prénom	Nom de naissance
AZOULAY Aurelie	NAKACHE
BALLINI Sandra	
BARA Nadia	BEKKARI
BARRALIS Audrey	
BARTHOD Morgane	
BARTOLI Jérôme	
BARUCH Jordan	
BEATINI Jade	
BEDECHIAN Valerie	
BELARBI Najet	
BELLON Lauriane	
BENHABREUCHE Sarah	
BENSMACHINE Veronique	MANCHERON
BERNARDIN Fanny	
BERTAINA Charlene	HUBIERE
BERTIN Valérie	BERTIN
BIGNON-MAZZEO Laetitia	MAZZEO
BOFFI Laura	
BOIN Karine	
BONNIOT Rosa	MISTRULLI
BOTTA Fanny	
BOUALAM Samya	
BOUISSOU Nathalie	COOMANS
BOULLENGER Amandine	
BOUNIAS Christelle	CONSTANT
BOURGAIN Mickael	
BOURRIEZ Anne	
BOYERO Sandrine	
BRACHET Jessica	SALAH
BRODIER Jessica	
BRUGIER Marine	
BRUNA Marie Christine	
BRUNO Emmanuelle	
CARAMELLO Florence	LEA
CARBONNIER Odile	GLAZ
CARDONA Justine	
CARNEIRO GOMES Patricia	CARNEIRO GOMES
CASAMARTA Genny	PENA
CASCONE Laura	
CHENNOUF Yasmina	EL HIMER
CHITEL Aurelie	
CIMOLINO Cecile	
COIVOUS Raphaëla	GANNY
COMTE RENAUX Joelle	RENAUX

Nom Prénom	Nom de naissance
CONRAUD Maeva	
COPPOLA Claire	
CORTES Marousia	
CORTICCHIATO Sonia	
COSTE Coralie	
COTTIN Stéphanie	CASA
CURT Caroline	
D'ALBOY Valérie	
D'ALVIA Christophe	
DABAS Laetitia	
DE PABLOS Corinne	CASARES
DEBAIL Peggy	DEBAIL
DECAMP Christine	CASALA
DEMEULENAERE Crystelle	CHAULLIER
DERIME Johann	
DI MERCURIO Cecile	
DIEZ Delphine	MORGANTE
DIZAC-DUMORTIER Ghislaine	
DUBUS Laura	
DUPONT-DUSAUSOY Amandine	
FA Julien	
FERACCI Christophe	
FIEVRE Maéva	
FORTUNA Emilie	
GAFFINO Claire	
GALLE Jessica	
GARNIER Carine	COUDON
GARZIGLIA Nadege	LHOTE
GATINEAU Sandrine	
GIANNOLI Loris	
GIGLIA Laetitia	BAJETTI
GIORDANA Morgane	
GIRARD Cindy	CARILLO
GIRAUD Stéphanie	GIRAUD
GOMEZ Morgane	
GOREINI Soraya	
GOSSART Reinhilde	GOSSART
GREGOIRE Fumiyo	
GREGORI Stéphanie	DARRONDEAU
GROSS Geraldine	
GUALBERT Stéphanie	
GUICHARD Anne-Laure	
GUILLOU Renelle	
GUIOL Camille	

Nom Prénom	Nom de naissance
GUIRAL Amelie	
HADDAD Delphine	DUTAS
HADDADI Anais	
HAFFNER Priscillia	
HENNART Sabrina	GONTHIER
HORNEZ Marina	DELLA FRANCA
IMBERT Virginie	VOINOT
JASSERAND Julieth	
JIMENEZ Emmanuelle	
KELLER Nathalie	
KHAMMAR Atika	AMROUNI
KOECHLY Maelle	
KOVACEVIC Suzana	
LE ROY Anne	
LE VAY Valérie	
LECIK Laetitia	
LEFEBVRE Marie-Amelie	
LEJUS Marianne	
LEMENNAIS Laurence	
LEMOINE Emilie	
MACQ Sabrina	
MACRIPO Elodie	
MAGNE Brigitte	
MANENT Cédric	
MANSOUR Chebil	
MANZONI Véronique	VELAY
MATHIEU Isabelle	ETIENNE
MAZZEI Samantha	
MEAGLIA Luana	LUBAN
MENU Kevin	
MERINDOL Marina	PEGORARO
MESNIER Annie	CAUBET
METIVIER Vanille	
MEURLAY Jocelyne	
MIGLIOR Valérie	VINCENTI
MIRA-CRISCUOLO Johanna	MIRA
MOINDJIE Nafouanti	
MONNET DE LORBEAU Magali	MARZINI
MORCHIO Léa	FUSTER
MORETTI Sandra	
MOSTACCI Chrystelle	ESCULIER
NARJOZ Aurélie	NARJOZ
ODDERA Marjorie	
OLIVEIRA Delphine	FALCO

Nom Prénom	Nom de naissance
PAGNIER Audrey	LEJEUNE
PISCHEDDA Christine	
PLANCHER Christel	
PONZIO Véronique	
POULAIN Valérie	
POUTHÉ Eline	
PREVOT- FERROUKHI Myriam	FERROUKHI
PROVILLARD Laurene	
PUPIN Nadia	TIZGUIOUNE
REBOUR Johanna	
RENAUD Isabelle	RENET
REZGALLAH Safa	
RICCI Odile	SALVADOR
ROMEO Ottavia	
RONCALLI Lugdivine	ALIAS
RUSSO Christine	LANZOFAME
SANCHEZ Delphine	MILAN
SARAGOSA Anaïs	
SAYAH Sarah	SEDIRI
SCANGA Claire	
SEBBANI Cathy	ROMANO
SECCIA Marion	
SERRE Sandrine	
TANUCCI Paola Benedetta	
THEBAULT Laurine	
TOSELLO Angélique	
TURCHINI Karine	
TURGIS Laurence	CHANU
VAN NEVEL Gaëlle	VIDAL
VAQUER Marine	
VARI Virginie	
VEYRINAS Karine	
VIALE Alexandra	BARALE
VIAN Marion	
VISANI Marina	
VITALI Cyril	
ZAPPIA Clélia	MONTREUIL
ZEBIRI Céline	
ZONTONE Marine	

ARTICLE 2 : Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR est chargé de l'exécution du présent arrêté, affiché dans les locaux du Centre de Gestion. En application du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965, il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à partir de la date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du Département du VAR.

Fait à LA CRAU, le 30 juin 2023

Pour le Président Christian SIMON,
et, par délégation,
le 2ème Vice-Président,



René UGO
Maire de SEILLANS
Président de la Communauté de Communes du
Pays de Fayence

